

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 1.1 - CHARTE DES OFFICIELS

Toutes les associations disputant des championnats soumis à désignation, ont obligation de satisfaire à la charte des officiels. Toute association ne respectant pas la charte des officiels sera pénalisée financièrement suivant les barèmes prévus statutairement par la Fédération Française de Basket-Ball.

### 1.2 - EQUIPEMENT

#### 1.2.1 - Banc de touche

Pour chaque rencontre, les bancs de touche et les chaises seront installés de chaque côté de la table de marque et sont réservés aux joueurs, à l'entraîneur et l'aide-entraîneur, et éventuellement à un soigneur des équipes en présence.

Le banc de l'équipe recevante et son panier sont situés à gauche des officiels de la table de marque. Les deux équipes peuvent changer si elles sont d'accord.

Sur terrain neutre, l'équipe désignée en premier sur la convocation est considérée comme équipe recevante et aura le choix du banc de touche et du panier.

Toute personne assise sur le banc de touche d'une équipe engage la responsabilité de l'entraîneur qui pourra être pénalisé en cas de mauvais comportement.

#### 1.2.2 - Service d'ordre - Organisation

Les organisateurs sont chargés de la police du terrain et sont tenus pour responsables des désordres qui pourraient se produire au cours ou à l'occasion de la rencontre du fait de l'attitude de leurs joueurs, du public, des dirigeants ou de l'insuffisance de l'organisation.

Ils doivent prévoir un service d'ordre suffisant qui pourra être constitué soit par des représentants des forces de l'ordre, soit par un service d'ordre privé au sein de l'Association. Ce dernier devra porter un signe distinctif des spectateurs, soit par le port d'un brassard soit par tout autre signe distinct apparent.

Le responsable du service d'ordre fait partie des officiels et doit donc être majeur et licencié dans le club organisateur. Il est chargé de la police du terrain, de la protection des officiels, joueurs et dirigeants, avant, pendant et après la rencontre.

En cas de manifestations hostiles aux officiels ou aux joueurs et dirigeants, toutes dispositions utiles doivent être prises pour assurer la protection des personnes visées, même à l'extérieur du stade.

L'accès du complexe sportif est interdit aux personnes en possession d'objet de nature à provoquer par leur maniement ou leur projection, à des blessures aux joueurs, arbitres, dirigeants ou spectateurs. La vente dans les rangs du public et la vente à emporter de toutes boissons ou autres produits en bouteille, verre ou boîte métallique, est formellement interdite. Seuls les emballages carton ou plastique sont autorisés.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

Toute infraction peut entraîner la fermeture des buvettes ou autre installation vendant des objets susceptibles d'être projetés sur le terrain de jeu et éventuellement, une amende ou la suspension du terrain.

Les interdictions visées ci-dessus, s'appliquent également aux articles pyrotechniques, tels que pétards, fusées ou feu de Bengale dont l'allumage, la projection ou l'éclatement peuvent être générateurs d'accidents.

## 1.2.3 - Incidents

Communication de rapports des officiels : dans le cadre d'incidents, les officiels doivent communiquer leurs rapports à l'organisme compétent dans les 24 heures ouvrables. Parfois, certaines personnes ne s'acquittent pas de cette obligation, et la nécessité de leur rappeler leur devoir entraîne inéluctablement une lourdeur et une lenteur de la procédure. L'article 612 a donc été modifié en conséquence. Le premier arbitre devra récupérer, au terme de la rencontre, les rapports de ses collègues et les transmettre lui-même à l'organisme.

Les intéressés pourront provoquer également les rapports des témoins qu'ils jugent utiles à la défense de leur thèse.

Tout membre du Comité Directeur, même s'il n'est pas investi d'une fonction officielle, assistant à une rencontre, au cours de laquelle se produisent des incidents doit adresser un rapport à l'organisateur de la compétition. Lorsqu'une rencontre est définitivement arrêtée par l'arbitre du fait, soit de l'envahissement du terrain par le public, soit par la mauvaise tenue des joueurs, entraîneurs, et accompagnateurs, l'arbitre est tenu de noter cet incident sur la feuille de marque et la faire signer par les deux capitaines.

La commission de discipline concernée recherche les responsabilités et peut donner soit rencontre acquise, soit fixer les conditions dans lesquelles elle peut se rejouer ou donner rencontre perdue par pénalité à l'association jugée responsable (voir RG).

Des sanctions seront infligées aux joueurs ou entraîneurs ou dirigeants, dont la conduite aura été un sujet d'incidents ou de troubles avant, pendant et après le match, notamment pour toute attitude inconvenante vis-à-vis des officiels, du public ou de l'équipe adverse.

Aucun sursis ne sera accordé pour une pénalisation infligée à la suite des voies de fait envers un officiel, à l'occasion d'une compétition.

Si à l'issue de la rencontre, l'arbitre note sur la feuille de marque la mention suivante « faute disqualifiante avec rapport » cette annotation doit être contresignée par les capitaines en titre des deux équipes en présence.

## 1.2.4 - Faute disqualifiante avec rapport (voir article 6.14 du règlement type)

La commission de discipline fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions. Les sanctions d'une durée inférieure à 6 mois, ne peuvent être exécutées entre le 1er juillet et le 31 août (art 635 de l'annuaire officiel de la fédération).

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 1.3 - ARBITRES - OFFICIELS DE TABLE DE MARQUE

### 1.3.1 - Désignation

Les arbitres sont désignés par la C.D.O. par délégation du bureau de l'organisme compétent. En aucun cas, ils ne peuvent être contactés directement par les clubs.

Si deux arbitres doivent siffler à la fois sur une rencontre départementale et régionale, la commission peut les désigner et dans ce cas les clubs intéressés n'auraient à régler que les deux indemnités d'arbitrage, les frais de déplacement incomberaient à la rencontre régionale.

### 1.3.2 - Obligation des officiels

Tout arbitre désigné par la C.D.O. n'honorant pas sa convocation pour participer à une rencontre de son club en tant que joueur ou entraîneur, pourra être sanctionné d'une suspension. L'équipe de son club avec laquelle il aura participé à la rencontre pourra avoir le match perdu par pénalité. Ceci, après enquête de la C.D.O. et de la Commission Sportive.

Tout arbitre qui aura été désigné par erreur pour diriger une rencontre à laquelle participe une équipe de son club devra s'abstenir de siffler ce match et en informera le plus rapidement possible la C.D.O., le manquement à cette règle pourra donner match perdu par pénalité à son club.

### 1.3.3 - Absence d'arbitre officiel

En cas d'absence d'arbitre officiel, chaque groupement sportif propose un arbitre club, ou un élève stagiaire qui officiera en double. A défaut, un groupement sportif proposera 2 élèves stagiaires qui officieront en double.

### 1.3.4 - Absence d'officiel

En cas d'absence d'officiel défini, chaque groupement sportif présente un licencié qui officiera en double. Un tirage au sort désignera le 1er arbitre. A défaut, un groupement sportif pourra présenter deux licenciés qui officieront en double.

## 1.4 - RÔLE ET ATTRIBUTION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

### 1.4.1 - Fonction de la commission de discipline

La commission de discipline instruit les dossiers.

En application de l'article 604 des Règlements Généraux de la FFBB, la commission de discipline du Comité est l'organisme disciplinaire de 1ère instance.

Les sanctions et pénalités ainsi prises par la commission, sont notifiées par voie de B.H. du Comité et par lettre recommandée avec A.R. aux intéressés.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

### 2.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Comité Départemental de l'Isère de basket-ball, organise sur son territoire un championnat pour les catégories suivantes :

- Seniors : pré-régional, départemental 2, départemental 3
- U20
- U17, U15 et U13 : première et deuxième division
- Les rencontres U11 et U9 suivant l'esprit mini-basket.
- Rencontres Loisirs : Réservées à des joueurs licenciés seniors sans championnat et classement, matchs fixés par les clubs dans des périodes définies par le Comité
- Le championnat détente réservé à tous les licenciés séniors ayant une licence JC.

Ces championnats se déroulent conformément aux divers règlements de la Fédération, selon les règles prévues aux règlements de jeu en vigueur sur le territoire français (applicable à tous licenciés et associations. La méconnaissance des dispositions du présent article entraînera les pénalités prévues statutairement : art.601 des Renseignements Généraux).

#### 2.1.1 - Cas particuliers

Les clubs affiliés à la FFBB et participant sportivement à des championnats dans des départements voisins, peuvent demander à intégrer nos championnats pour la saison suivante. Dans ces conditions, le Comité se réserve le droit de les accueillir dans une poule après comparaison des niveaux de championnat des départements et de procéder à toutes descentes supplémentaires si nécessaire suite à cette intégration.

Pour les clubs jouant en UFOLEP et intégrant la FFBB, le Comité se réserve également toutes possibilités d'intégration dans le championnat ;

Les associations dont l'équipe première dispute les championnats de France et championnat régional, doivent en championnat département se conformer aux dispositions des règlements généraux concernant les jeunes : soit avoir obligatoirement une équipe U15 ou mini basket.

Les infractions devront être signalées, 5 semaines avant la fin des rencontres retour des épreuves fédérales et régionales, par le Comité Départemental, à la Fédération et à la Ligue, en vue de l'ouverture d'une enquête par la commission sportive intéressée qui présentera ses conclusions au bureau le concernant.

Tout club jouant dans une des catégories départementales suivantes : Pré-régional ou Départemental 2, que ce soit en Féminine ou Masculine, devra obligatoirement présenter une équipe de U11 ou U13 ou école de mini basket, dans nos championnats départementaux ou régionaux.

Dans le cas contraire, cette équipe ne pourra accéder à la catégorie supérieure, et pourra être rétrogradée.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 2.2 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES

### 2.2.1 - Horaires

La journée sportive s'étend du vendredi 0 h au dimanche 24 h.

Sous réserve du respect de certains principes, les clubs recevant fixeront les horaires des rencontres. Les clubs doivent fixer pour la même équipe et pour toute la saison les horaires, dans la limite des dates retenues au calendrier du championnat concerné sans l'accord du club adverse. Le calendrier est établi avec les horaires des clubs avant leur parution au B.H.

### 2.2.2 - Dérogations

ATTENTION : TOUT AUTRE HORAIRE DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN ACCORD DU 2EME CLUB (par l'intermédiaire d'une dérogation).

3 semaines avant le week-end du match, tout changement d'horaire, de lieu ou de date, rentre dans le cadre « exceptionnel » :

- avec l'accord des 2 clubs,
- avec paiement de droit de changement exceptionnel (voir règlement financier)

Dans la période précédant les 3 semaines, tout changement d'horaire, de lieu ou de date est possible avec l'accord des 2 clubs seulement, et validation par la Commission Sportive.

Si deux matchs sont programmés à la même heure, l'équipe de catégorie supérieure jouera à l'heure officielle.

En cas d'égalité de catégorie entre masculins et féminins, priorité aux masculins, l'autre match sera programmé d'office sur l'horaire soit immédiatement précédent ou le suivant.

TOUTES LES DEMANDES DE CHANGEMENTS DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT MOTIVÉES. Sans justification, la dérogation sera systématiquement refusée.

Des pénalités sportives et financières seront appliquées si une rencontre s'est déroulée hors calendrier et sans accord de la Commission Sportive.

#### Cas particuliers :

Pour les terrains extérieurs, salles indisponibles suite à incident majeur (dégâts des eaux, incendie...), il est autorisé au club recevant de déplacer le lieu du match dans un rayon d'environ 10 km, ce club doit conduire les officiels et l'équipe se déplaçant.

En cas de participation d'un licencié à un stage ou sélection organisés par le Comité, sur demande du club concerné, une nouvelle date sera fixée par la commission sportive (sauf si accord des 2 clubs).

### 2.2.2 - Finales

Dans le cas où une finale départementale sera organisée pour désigner le champion dans une catégorie. En cas d'égalité à la fin du temps de jeu réglementaire, la durée des prolongations sera fonction du règlement particulier du championnat.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 2.3 - QUALIFICATION ET LICENCE

### 2.3.1 - Joueurs qualifiés

Pour prendre part à une rencontre officielle ou amicale, tous les joueurs doivent être titulaires de la licence (JC, JC1, JC2, AS, ou JT) de la saison en cours et être régulièrement qualifiés pour leur Association en conformité avec les règlements généraux.

Tous les chiffres du numéro et lettres de la licence devront être inscrits sur la feuille de marque. Le nom inscrit en entier et l'initiale du prénom en majuscules pour toutes les catégories.

Le nombre de joueurs surclassés, présentés par une équipe, n'est pas limité.

Un club ayant fait jouer un joueur non qualifié ou ayant fraudé sur la personnalité d'un joueur, aura automatiquement le match perdu par pénalité ainsi que des sanctions disciplinaires et financières.

### 2.3.2 - Joueurs non-inscrits sur la feuille de marque

Si un joueur non inscrit entre en jeu, l'entraîneur de son équipe sera sanctionné d'une faute technique d'entraîneur (C). L'équipe avec laquelle ce joueur aura participé à la rencontre, sera déclarée perdante par pénalité.

## 2.4 - DECOMPTE DES POINTS

Match gagné = 2 points

Match perdu (y compris par défaut) = 1 point

Forfait = 0 point + amende

Match perdu par pénalité = 0 point + pénalité financière

## 3. CHAMPIONNATS DÉTENTE

### 3.1 - ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Le Comité de l'Isère organise un championnat détente réparti en trois catégories :

- Détente masculin
- Détente féminin
- Détente mixte

L'objectif de ce championnat est de permettre la rencontre des clubs dans un esprit de convivialité, de respect de l'autre et de bonne humeur.

Les attitudes irrespectueuses sont à proscrire et peuvent conduire à une convocation au siège du comité de l'Isère et le cas échéant à une exclusion de l'équipe.

Les joueurs impliqués peuvent aussi être assujettis à l'ouverture d'un dossier disciplinaire.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 3.2 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Le championnat se déroule en matchs aller/retour sur la saison sportive.

Les équipes sont réparties en autant de poules que nécessaire.

Les rencontres se déroulent obligatoirement en semaine (entre le lundi et le vendredi).

Les engagements se feront au comité de l'Isère, jusqu'à la date limite fixée par lui.

Un club peut avoir 2 équipes en championnat détente maximum, quelle que soit la catégorie.

1 seule équipe détente par catégorie et par club.

Aucun classement ne sera effectué, aucun titre ne sera attribué.

## 3.3 - CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Le championnat est accessible à tous les joueurs majeurs titulaires d'une licence JC, sans limite d'âge.

Les licenciés JL ne sont pas autorisés dans ce championnat.

Si l'équipe est mixte obligation de faire jouer au minimum 2 filles sur le terrain.

L'équipe peut être constituée de joueurs et joueuses de clubs différents, sans limitation de nombre, à condition que le club d'origine de ces joueurs et joueuses ne possède pas d'équipe détente.

Dans ce cas de figure, ces joueurs ou joueuses ne peuvent jouer que dans un seul club et que dans une seule équipe détente.

## 3.4 - ORGANISATION SPORTIVE ET ADMINISTRATIVE

Pas d'application de la règle des mutés.

Calendrier fixé par la commission sportive du Comité de l'Isère, au titre de la gestion des rencontres et de l'application des règlements et du fair-play.

### Horaire

Chaque club doit proposer un jour et un horaire de rencontre entre le Lundi et le Vendredi soir.

Les semaines concernées par les rencontres seront fixées par la commission sportive, en cas d'empêchement d'un des clubs, des demandes de dérogations peuvent être formulées via le logiciel FBI V2.

Il n'y a pas de limite de temps au niveau des dérogations.

### Feuille de marque

Lors de chaque rencontre, une feuille de marque papier sera tenue.

Elle doit être envoyée à la commission sportive dans la semaine qui suit le déroulement du match.

Les résultats devront être saisis sur le logiciel FBI V2.

### Temps de jeu

Durée des matchs : 4 x 10 mn

2 mn d'intervalle et 10 mn de mi-temps,

Prolongation : 5 minutes (autant de prolongations que nécessaire)

Nombre de joueurs maximum à être inscrits sur la feuille de match : 10 par équipe.

### Officiels

Mise à disposition d'un arbitre club ou auto arbitrage. La présence d'un délégué de club est obligatoire.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 4. CHAMPIONNATS SENIORS

### 4.1 - ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

Le Comité de l'Isère de Basket organise un championnat senior, masculin et féminin, à 3 niveaux :

- Pré-régional
- Départemental 2
- Départemental 3

Les équipes s'engagent au niveau dans lequel elles se sont régulièrement qualifiées.

Le championnat senior est réservé aux associations situées sur son territoire ou celles soumises à une dérogation spéciale, régulièrement affiliées à la FFBB et en règle avec les trésoreries fédérales, régionales et départementales.

#### 4.1.1 - Organisation sportive

Lors de ses engagements, le club recevant fixe les horaires de ses rencontres sur la saison selon les propositions du Comité de l'Isère soit :

- Samedi : 18h30 si deux matchs, 20h30
- Dimanche : 13h30 ; 15h30 ; 17h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du 2ème club, par l'intermédiaire d'une dérogation.

Dans le cas où à l'engagement, un club ne fixe pas d'horaire pour son équipe, l'horaire officiel est :  
Dimanche 15h30

Temps de jeu : 4 x 10 mn. 2mn d'intervalle et 10 mn de mi-temps

Prolongation : 5 mn (autant de prolongation que nécessaire)

Nombre maximum des joueurs autorisés à être inscrits sur la feuille de marque : 10 par équipe

Championnats seniors sous e-marque dès la 1ère journée de championnat.

Ligne à 3 points à 6m75 (ligne pleine).

#### 4.1.2 - Règle de la personnalisation des équipes

Si 2 équipes seniors de la même association s'engagent dans la même catégorie, dans 2 poules différentes de ce championnat, chaque équipe aura 10 joueurs brûlés, qui ne pourront pas permuter, et les remplaçants au cours du même week-end de championnat pourront participer soit à la rencontre de l'équipe A, soit à la rencontre de l'équipe B, mais en aucun cas cumuler les deux sous peine de match perdu par pénalité pour les 2 équipes A et B.

### 4.2 - CHAMPIONNAT PRÉ-RÉGIONAL MASCULIN ET FEMININ

Le Comité de l'Isère de Basket organise un championnat Pré-régional masculin et féminin.

#### 4.2.1 - Equipes qualifiées

Les équipes (variable) reléguées du championnat régional.

Les équipes promues de Départemental 2.

Les équipes qui se sont maintenues à l'issue de la saison précédente.



# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 4.2.2 - Système de l'épreuve

Le championnat se déroule en matchs aller/retour, à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 12. Le premier de la poule sera déclaré champion de Pré-régional.

Les accessions en championnat régional sont conditionnées par la Ligue des Alpes.

Les rétrogradations en championnat Départemental 2 sont conditionnées par les montées et descentes de la Ligue des Alpes. Le dernier de chaque poule descend automatiquement sans repêchage possible. Les clubs ayant fait forfait général, seront relégués automatiquement en championnat Départemental 3 la saison suivante.

## 4.3 - CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 2 MASCULIN ET FEMININ

Le Comité de l'Isère de Basket organise un championnat Départemental 2 masculin et féminin.

### 4.3.1 - Equipes qualifiées

Les équipes (variable) reléguées de Pré-régional.

Les équipes promues de Départemental 3.

Les équipes qui se sont maintenues à l'issue de la saison précédente.

### 4.3.2 - Système de l'épreuve

Le championnat se déroule en matchs aller/retour au sein de 2 poules dont la composition est tirée au sort par la Commission Sportive, à l'issue desquels est établi un classement de 1 à 12. Une finale sur terrain désigné par la commission sportive aura lieu entre le premier de chaque poule pour attribuer le titre de champion de Départemental 2. Seuls les joueurs ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (championnat uniquement et à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer à la finale.

#### *Accessions au championnat Pré-régional*

Le premier de chaque poule et éventuellement le second après match d'appui.

Un barrage sous forme d'un match unique sur terrain neutre, sera organisé entre les deux derniers clubs de Pré-régional, non touchés par les descentes conditionnées par les descentes de ligue, et les deux équipes ayant terminé 2ème de chacune des poules de Départemental 2 garçon ou fille. Le vainqueur de ce match d'appui jouera en Pré-régional la saison suivante. Le perdant jouera en Départemental 2. Ces matchs seront déterminés par tirage au sort par la Commission Sportive. Seuls les joueurs ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (championnat uniquement et à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer au match de barrage.

Si des places étaient laissées vacantes en Pré-régional, elles seraient alors pourvues de la façon suivante, suite au tournoi final pour l'attribution du titre de champion de Départemental 2 :

- L'équipe ayant été battue lors du match de barrage, avec la différence points encaissés/points marqués la plus faible
- L'équipe ayant été battue lors du match de barrage, avec la différence points encaissés/points marqués la plus importante

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

- Le club ayant terminé 3ème dans la poule du CHAMPION DE DÉPARTEMENTAL 2.
- Le club ayant terminé 3ème dans la poule du VICE CHAMPION DE DÉPARTEMENTAL 2

Si des montées supplémentaires devaient avoir lieu au-delà des clubs classés 3èmes de DÉPARTEMENTAL 2, la commission sportive statuera sur des repêchages éventuels des clubs descendants de Pré-régional dans l'ordre du mieux classé (1er repêché) au plus mauvais classé. Le dernier du classement ne pourra pas être repêché.

Dans le cas où le 1er d'une des deux poules de Départemental 2 refuse ou ne peut pas monter en championnat Pré-régional, le 2e de la poule montera en championnat Pré-régional. Le match de barrage verra alors s'opposer le 3e de cette poule contre l'un des deux derniers clubs de Pré-régional, non touchés par les descentes conditionnées par les descentes de ligue. Les matchs de barrage seront définis par tirage au sort par la Commission Sportive. Dans tous les cas, la finale opposera bien le 1er de chaque poule.

### *Rétrogradations en championnat Départemental 3*

Le dernier de chaque poule descend automatiquement sans repêchage possible. Compte-tenu de la réforme des championnats séniors en saison 2017-2018 (et le passage à une poule en Départemental 2 à partir de la saison 2017-2018), les équipes classées de la 6e à la 12e place dans chacune des poules de Départemental 2 seront automatiquement reléguées en championnat Départemental 3 pour la saison 2017-2018. Les autres rétrogradations sont faites en fonction des évolutions aux niveaux supérieurs. Les clubs ayant fait forfait général, seront relégués automatiquement en Départemental 3 la saison suivante.

## **4.4 - CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 3 MASCULIN ET FEMININ**

Le Comité de l'Isère de Basket organise un championnat Départemental 3 masculin et féminin.

### **4.4.1 - Equipes qualifiées**

Les équipes (variable) reléguées de Départemental 2.  
Les équipes qui se sont maintenues à l'issue de la saison précédente.  
Les nouvelles équipes engagées.

### **4.4.2 - Système de l'épreuve**

Le championnat se déroule en matchs aller/retour au sein d'une poule unique, à l'issue de laquelle est établi un classement de 1 à 12. Le premier de la poule sera déclaré champion de Départemental 3.

### *Accessions en championnat Départemental 2*

L'équipe championne et l'équipe vice-championne accèdent au championnat Départemental 2. Si des places étaient laissées vacantes en Départemental 2, elles seront alors pourvues par les équipes reléguées de Départemental 2, de la mieux classée à la moins bien classée au ranking (classement inter-poules). Les équipes dernières de chaque poule de Départemental 2 ne pourront pas être repêchées.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 5. CHAMPIONNATS JEUNES

### 5.1 - ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

#### 5.1.1 - Personnalisation des équipes

Si deux équipes de la même association, s'engagent dans la même catégorie, dans la même poule, ou dans deux poules différentes de ce championnat, chaque équipe aura :

- 5 joueurs personnalisés lors de la 1ère phase.
- 5 joueurs « brûlés » lors de la 2e phase pour les poules disputant le titre.
- les clubs devront respecter les demandes de la commission des règlements.

Les joueurs personnalisés ne pourront permuter. Un joueur des catégories U17 ne peut participer à plus de deux rencontres par week-end. Un joueur des catégories U15 ou U14 peut participer à deux rencontres par week-end sportif (uniquement pour des rencontres en catégorie U15)

### 5.2 - CHAMPIONNAT U20 MASCULIN

#### 5.2.1 - Système de l'épreuve

Le championnat se déroule en matchs aller/retour au sein d'une poule, à l'issue de laquelle est établi un classement de 1 à 12. Le premier de la poule sera déclaré champion U20 Masculin.

#### 5.2.2 - Points spécifiques à la catégorie

##### Horaires

Lors de ses engagements, le club recevant fixe les horaires de ses rencontres sur la saison selon les propositions du comité de l'Isère soit :

Samedi : 16h30, 18h30, 20h30

Dimanche : 9h, 10h (si une seule rencontre le dimanche matin), 11h, 13h30, 15h30, 17h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du 2ème club, par l'intermédiaire d'une dérogation.

Dans le cas où à l'engagement, un club ne fixe pas d'heure pour son équipe, l'heure officielle est :

Samedi 18h30

##### Mixité

Interdiction de mixité des équipes.

##### Temps de jeu

4x10 minutes, mi-temps de 5 minutes, intervalle de 2 minutes.

Autant de prolongation de 5 mm que nécessaire.

##### Feuille de marque

Championnat sous e-marque dès la première journée de championnat.

Ligne à 3 points à 6m75 (ligne pleine).

10 joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque par équipe.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 5.3 - CHAMPIONNAT U20 FÉMININ

### 5.3.1 - Système de l'épreuve

Le championnat se disputera en deux phases.

En première phase, les équipes joueront au sein d'une poule unique en matchs aller uniquement.

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> en fin de première phase accèdent au championnat régional 2<sup>e</sup> division lors de la 2<sup>e</sup> phase.

Les équipes restantes sont réunies pour la deuxième phase en une poule unique et se rencontrent lors de matchs en aller/retour. A l'issue de cette deuxième phase, le premier de la poule sera déclaré champion U20 Féminin.

### 5.3.2 - Points spécifiques à la catégorie

#### Horaires

Lors de ses engagements, le club recevant fixe les horaires de ses rencontres sur la saison selon les propositions du Comité de l'Isère soit :

Samedi : 16h30, 18h30, 20h30

Dimanche : 9h, 10h (si une seule rencontre le dimanche matin), 11h, 13h30, 15h30, 17h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du 2<sup>ème</sup> club, par l'intermédiaire d'une dérogation.

Dans le cas où à l'engagement, un club ne fixe pas d'heure pour son équipe, l'heure officielle est : Samedi 18h30

#### Mixité

Interdiction de mixité des équipes.

#### Temps de jeu

4x10 minutes, mi-temps de 5 minutes, intervalle de 2 minutes.

Autant de prolongation de 5 mm que nécessaire.

#### Feuille de marque

Championnat sous e-marque dès la première journée de championnat.

Ligne à 3 points à 6m75 (ligne pleine).

10 joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque par équipe.

## 5.4 - CHAMPIONNAT U17 MASCULIN ET FÉMININ

### 5.4.1 - Système de l'épreuve

Le championnat se disputera en deux phases.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

En première phase, les équipes seront réparties en deux divisions distinctes :

- La première division est composée d'une poule de six équipes maximum, choisies parmi les dossiers de candidatures reçus au Comité Départemental avant une date limite fixée par lui. A la fin de la première phase, l'équipe classée première de la première division se qualifie pour le tournoi de qualification au Championnat Régional en deuxième phase. A l'issue de ce tournoi, pour la deuxième phase, soit l'équipe est qualifiée pour jouer en Championnat Régional U17, soit elle est reversée dans l'une des poules du titre départemental.
- La deuxième division est composée de toutes les équipes restantes, réparties en autant de poules géographiques de 6 équipes que nécessaire.

La seconde phase se déroule par poule de niveaux :

- En U17 Masculins :** deux poules du titre sont mises en place, créées avec :
  - les équipes de première division non qualifiées pour le championnat régional à l'exception de l'équipe arrivée en dernière position dans la poule en première phase,
  - le premier de chaque poule de la deuxième division,
  - complétées par la commission sportive selon les règles suivantes :
    - dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division n'est pas qualifiée en championnat régional, la place vacante sera attribuée au meilleur second des poules de 2e division au ranking (classement inter-poules).
    - dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division est qualifiée en championnat régional, les deux places vacantes seront attribuées aux deux meilleurs seconds des poules de 2e division au ranking (classement inter-poules).
- Autres poules départementales établies en fonction du classement des autres équipes.

A l'issue de cette deuxième phase, une finale entre le premier de chaque poule du titre est organisée et déterminera le champion U17 Masculins. Seuls les joueurs ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (championnat uniquement et à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer à la finale.

- En U17 Féminins :**
  - Dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division n'est pas qualifiée en championnat régional, deux poules du titre sont mises en place avec les équipes de première division non qualifiées pour le championnat régional à l'exception de l'équipe arrivée en dernière position dans la poule en première phase (les exempts et forfaits généraux n'étant pas comptabilisés), le premier de chaque poule de la deuxième division ainsi que toutes les équipes ayant terminé à la seconde place des poules de 2e division sont qualifiés en poule du titre, accompagnées du meilleur 3e au ranking (classement inter-poules).

Les autres poules départementales sont établies en fonction du classement des autres équipes.

Dans ce cas, à l'issue de cette deuxième phase, une finale entre le premier de chaque poule du titre est organisée et déterminera le champion U17 Féminin. Seuls les joueuses ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (championnat uniquement et à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer à la finale.

- Dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division est qualifiée en championnat régional, une poule du titre unique est mise en place avec les équipes de première

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

division non qualifiées pour le championnat régional à l'exception de l'équipe arrivée en dernière position dans la poule en première phase (les exempts et forfaits généraux n'étant pas comptabilisés) et le premier de chaque poule de la deuxième division.

Les autres poules départementales sont établies en fonction du classement des autres équipes.

Dans ce cas, à l'issue de cette deuxième phase, le premier de la poule du titre sera déclaré champion U17 Féminin.

## 5.4.2 - Points spécifiques à la catégorie

### Horaires

Lors de ses engagements, le club recevant fixe les horaires de ses rencontres sur la saison selon les propositions du comité de l'Isère soit :

Samedi : 16h30, 18h30

Dimanche : 9h, 10h (si une seule rencontre le dimanche matin), 11h

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du 2ème club, par l'intermédiaire d'une dérogation.

Dans le cas où à l'engagement, un club ne fixe pas d'heure pour son équipe, l'heure officielle est :

Dimanche 9h

### Mixité

Interdiction de mixité des équipes.

### Temps de jeu

4x10 minutes, mi-temps de 5 minutes, intervalle de 2 minutes.

Autant de prolongation de 5 mm que nécessaire.

### Feuille de marque

Championnat sous e-marque dès la première journée de championnat.

Ligne à 3 points à 6m75 (ligne pleine).

12 joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque par équipe.

### Journées Coupe de France U17

La Commission Sportive protégera les premières dates de coupe. Si une association était qualifiée pour les tours suivants, les rencontres de championnat départemental devront se disputer soit avant, soit dans les quinze jours qui suivent. Ceci s'adresse uniquement aux équipes de la catégorie concernée.

## 5.5 - CHAMPIONNAT U15 MASCULIN ET FÉMININ

### 5.5.1 - Système de l'épreuve

Le championnat se disputera en deux phases.

En première phase, les équipes seront réparties en deux divisions distinctes :

- La première division est composée d'une poule de six équipes maximum, choisies parmi les dossiers de candidatures reçus au Comité Départemental avant une date limite fixée par lui. A la fin de la première phase, l'équipe classée première de la première division se qualifie pour le tournoi de qua-

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

lification au Championnat Régional en deuxième phase. A l'issue de ce tournoi, pour la deuxième phase, soit l'équipe est qualifiée pour jouer en Championnat Régional U15, soit elle est reversée dans l'une des poules du titre départemental.

- La deuxième division est composée de toutes les équipes restantes, réparties en autant de poules géographiques de 6 équipes que nécessaire.

La seconde phase se déroule par poule de niveaux :

- En U15 Masculins :** deux poules du titre sont mises en place, créées avec :
  - les équipes de première division non qualifiées pour le championnat régional à l'exception de l'équipe arrivée en dernière position dans la poule en première phase,
  - le premier de chaque poule de la deuxième division,
  - complétées par la commission sportive selon les règles suivantes :
    - dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division n'est pas qualifiée en championnat régional, aucune place ne sera vacante.
    - dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division est qualifiée en championnat régional, la place vacante sera attribuée au meilleur second des poules de 2e division au ranking (classement inter-poules).
- Autres poules départementales établies en fonction du classement des autres équipes.

A l'issue de cette deuxième phase, une finale entre le premier de chaque poule du titre est organisée et déterminera le champion U15 Masculin. Seuls les joueurs ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (championnat uniquement et à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer à la finale.

- En U15 Féminins :** deux poules du titre sont mises en place, créées avec :
  - les équipes de première division non qualifiées pour le championnat régional à l'exception de l'équipe arrivée en dernière position dans la poule en première phase,
  - le premier de chaque poule de la deuxième division,
  - complétées par la commission sportive selon les règles suivantes :
    - dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division n'est pas qualifiée en championnat régional, la place vacante sera attribuée au meilleur second des poules de 2e division au ranking (classement inter-poules).
    - dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division est qualifiée en championnat régional, les deux places vacantes seront attribuées aux deux meilleurs seconds des poules de 2e division au ranking (classement inter-poules).
- Autres poules départementales établies en fonction du classement des autres équipes.

A l'issue de cette deuxième phase, une finale entre le premier de chaque poule du titre est organisée et déterminera le champion U15 Féminin. Seuls les joueuses ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (championnat uniquement et à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer à la finale.

## 5.5.2 - Points spécifiques à la catégorie

### Horaires

Lors de ses engagements, le club recevant fixe les horaires de ses rencontres sur la saison selon les propositions du comité de l'Isère soit :

Samedi : 15h, 16h30, 18h30

Dimanche : 9h, 10h (si une seule rencontre le dimanche matin), 11h

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du 2ème club, par l'intermédiaire d'une dérogation.

Dans le cas où à l'engagement, un club ne fixe pas d'horaire pour son équipe, l'horaire officiel est :  
Dimanche 11h

## Mixité

Interdiction de mixité des équipes.

## Temps de jeu

4x10 minutes, mi-temps de 5 minutes, intervalle de 2 minutes.

En cas de résultat nul à l'expiration du temps de jeu réglementaire, la rencontre se poursuit par une prolongation de 3 mn et au maximum par une seconde s'il y a encore égalité à la fin de la première prolongation (un temps mort par prolongation).

Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager à l'issue de la seconde prolongation, un joueur de chaque équipe va tirer un lancer-franc. A même nombre de tirs, le premier joueur qui ne marque pas son lancer-franc voit la défaite de son équipe (système de mort subite). Seuls les joueurs encore qualifiés peuvent participer aux tirs de lancer-francs.

## Feuille de marque

Championnat sous e-marque dès la première journée de championnat.  
12 joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque par équipe.

## Défense

Sur le plan technique, toutes les formes de défenses sont autorisées.  
Sur demi terrain, les défenses Hommes à Hommes (ou Filles à Filles) sont PRECONISEES.

## Remise en jeu rapide

Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps-mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.

## Sélection

Les équipes U15 ayant des joueurs (ou joueuses) retenus dans la sélection départementale, peuvent faire une demande de modification de rencontre motivée qui sera validée par la commission technique. Celle-ci sera prise en compte par la commission sportive qui fixera une nouvelle date.

## Règlement spécifique

Un joueur U15 peut participer à deux rencontres dans le même week-end à condition de jouer tous ses matchs en U15  
Ligne à 3 points à 6m25 (ligne pointillée).

## 5.6 - CHAMPIONNAT U13 MASCULIN ET FÉMININ



# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 5.6.1 - Système de l'épreuve

Le championnat se disputera en deux phases.

En première phase, les équipes seront réparties en deux divisions distinctes :

- La première division est composée d'une poule de six équipes maximum, choisies parmi les dossiers de candidatures reçus au Comité Départemental avant une date limite fixée par lui. A la fin de la première phase, l'équipe classée première de la première division se qualifie pour le tournoi de qualification au Championnat Régional en deuxième phase. A l'issue de ce tournoi, pour la deuxième phase, soit l'équipe est qualifiée pour jouer en Championnat Régional U13, soit elle est reversée dans l'une des poules du titre départemental.
- La deuxième division est composée de toutes les équipes restantes, réparties en autant de poules géographiques de 6 équipes que nécessaire.

La seconde phase se déroule par poule de niveaux :

- **En U13 Masculins :** trois poules du titre sont mises en place, créées avec :
  - les équipes de première division non qualifiées pour le championnat régional à l'exception de l'équipe arrivée en dernière position dans la poule en première phase,
  - le premier de chaque poule de la deuxième division,
  - complétées par la commission sportive selon les règles suivantes :
    - dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division n'est pas qualifiée en championnat régional, 4 matchs de barrage seront organisés avec les 8 équipes ayant terminé à la seconde place des poules de 2e division. Les équipes ayant remporté leur match de barrage sont qualifiées en poule du titre.
    - dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division est qualifiée en championnat régional, 5 matchs de barrage seront organisés avec les 8 équipes ayant terminé à la seconde place des poules de 2e division et le meilleur 3e des poules de 2e division au ranking (classement inter-poules). Les équipes ayant remporté leur match de barrage sont qualifiées en poule du titre.
- Autres poules départementales établies en fonction du classement des autres équipes.

A l'issue de cette deuxième phase, un tournoi final entre le premier de chaque poule du titre est organisé et déterminera le champion U13 Masculin. Seuls les joueurs ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (championnat uniquement et à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer à la finale.

- **En U13 Féminins :** deux poules du titre sont mises en place, créées avec :
  - les équipes de première division non qualifiées pour le championnat régional à l'exception de l'équipe arrivée en dernière position dans la poule en première phase,
  - le premier de chaque poule de la deuxième division,
  - complétées par la commission sportive selon les règles suivantes :
    - dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division n'est pas qualifiée en championnat régional, 3 matchs de barrage seront organisés avec les 5 équipes ayant terminé à la seconde place des poules de 2e division et le meilleur 3e des poules de 2e division au ranking (classement inter-poules). Les équipes ayant remporté leur match de barrage sont qualifiées en poule du titre.
    - dans le cas où l'équipe ayant terminé première en première division est qualifiée en championnat régional, 4 matchs de barrage seront organisés avec les 5 équipes ayant terminé à la seconde place des poules de 2e division et les 3 meilleurs 3e des poules

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

de 2e division au ranking (classement inter-poules). Les équipes ayant remporté leur match de barrage sont qualifiées en poule du titre.

- Autres poules départementales établies en fonction du classement des autres équipes.

A l'issue de cette deuxième phase, une finale entre le premier de chaque poule du titre est organisée et déterminera le champion U13 Féminin. Seuls les joueuses ayant participé à au moins cinq rencontres lors de la saison régulière avec l'équipe qualifiée (championnat uniquement et à l'exception de la dernière journée de championnat) pourront participer à la finale.

## 5.6.2 - Points spécifiques à la catégorie

### Horaires

Lors de ses engagements, le club recevant fixe les horaires de ses rencontres sur la saison selon les propositions du comité de l'Isère soit :

Samedi : 13h30, 14h, 15h, 16h30

Tout autre horaire devra faire l'objet d'un accord du 2ème club, par l'intermédiaire d'une dérogation.

Dans le cas où à l'engagement, un club ne fixe pas d'heure pour son équipe, l'heure officielle est :  
Samedi 15h

### Equipes

5 à 12 joueurs (euses)

Elles peuvent être mixtes, et dans ce cas, obligatoirement engagées en U13 masculin.

### Ballon

Taille n°6

### Temps de jeu

4 X 8 mn : En cas de résultat nul à l'expiration du temps de jeu réglementaire, la rencontre se poursuit par une seule prolongation de 3 mn. Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager à l'issue de la prolongation, un joueur de chaque équipe va tirer un lancer-franc. A même nombre de tirs, le premier joueur qui ne marque pas son lancer-franc voit la défaite de son équipe (système de mort subite). Seuls les joueurs encore qualifiés peuvent participer aux tirs de lancer-francs.

2 périodes de 8 minutes décomptées séparées par une pause de 2 minutes puis un repos de 5 minutes, et 2 périodes de 8 minutes décomptées séparées par une pause de 2 minutes.

### Feuille de marque

Championnat sous e-marque dès la première journée de championnat.

12 joueurs maximum inscrits sur la feuille de marque par équipe.

### Défense

Sur le plan technique, défenses TOUT TERRAIN et demi terrain, hommes à hommes (ou filles à filles) sont OBLIGATOIRES. La défense de zone sur demi-terrain et tout terrain en zone presse est INTERDITE.

En cas de défense de zone avérée, l'arbitre, impute à l'entraîneur fautif un premier avertissement au premier ballon mort qui suit la constatation de l'irrégularité.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

En cas de récidive, l'arbitre préviendra une deuxième fois l'entraîneur fautif en lui signalant qu'à la prochaine infraction, un lancer franc de pénalité sera octroyé à l'équipe adverse avec remise en jeu au milieu du terrain.

A la troisième infraction à cette règle, un lancer franc sera attribué à l'équipe adverse et après chaque infraction à cette règle jusqu'à la fin du match avec remise en jeu au milieu du terrain.

Cette infraction devra être indiquée obligatoirement par l'arbitre dans la case « réserve » au verso de la feuille de marque à la fin du match afin que la commission technique statue sur les suites à donner à cette infraction.

## Remise en jeu rapide

Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps-mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.

## Règlement spécifique

Aucune réclamation n'est acceptée.

Interdiction de participation à 2 rencontres dans la même journée sportive (vendredi 0h à dimanche 24h).

Ligne à 3 points à 6m25 (ligne pointillée).

## Sélection

La sélection est une récompense, un honneur, une distinction. A ce titre elle impose des devoirs.

- Le(la) joueur(euse) et son association ou société sportive, seront informé(es) de la sélection.
- Le(la) joueur(euse) désigné(e) pour participer à une sélection (stage, tournoi ou rencontre de quelque nature que ce soit) doit impérativement répondre à cette convocation.
- Tout(e) joueur(euse) français(e) ou étranger(ère) retenu(e) pour un stage ou une sélection ne peut refuser sa participation ou sa sélection que pour un motif reconnu sérieux et légitime par le Comité de l'Isère. Et en aucun cas, ne peut participer à un match du club, ce même week-end sous peine de sanction.
- Aucune détection ne pourra être effectuée par les clubs pour les joueurs(euses) retenus(es) en sélection avant la fin des compétitions de la ou des sélection(s) concernée(s).

## **6. RENCONTRES MINI-BASKET**

### **6.1 - RENCONTRES U11 MASCULIN/MIXTE ET FÉMININ**

Le comité de l'Isère organise des rencontres départementales U11 à engagement libre et réservées aux jeunes U10, U11 et aux joueurs régulièrement surclassés. Les équipes peuvent être engagées en U11 Masculin/Mixte ou U11 Féminin. L'engagement des équipes se fait auprès du comité de l'Isère à la date fixée par lui.

#### **6.1.1 - Première phase**

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

## 6.1.1.1 - Système de l'épreuve

Des plateaux, regroupant 3 équipes, seront organisés par bassin afin d'établir un classement pour répartir les équipes par niveau sur la seconde phase.

## 6.1.1.2 - Organisation sportive

Horaires des plateaux : le samedi de 10h30 à 12h00 ou de 13h00 à 14h30. Les demandes de dérogations doivent être formulées par courriel auprès de la commission des jeunes. Aucun changement ne pourra être effectué sur une partie d'un plateau. Les changements concernent l'intégralité du plateau : changement de créneau horaire du plateau avec accord des autres équipes concernées. Le club organisateur sera défini par la commission des jeunes. Pas de changement de week-end autorisé.

### Organisation générale (sur terrain normal) :

- 10h30 ou 13h00 premier tour (A/B)
- 10h50 ou 13h20 second tour (B/C)
- 11h10 ou 13h40 dernier tour (A/C)

Temps de jeu : 2x7 minutes décomptées (arrêt du chrono) par match. Pas de prolongation. Le score nul est autorisé.

Qualification et licences : Matches en 4X4. 10 joueurs maximum par équipe.  
Tous types de licences autorisées, sans limitation.

### Gestion sportive :

- Ballon N°5, hauteur des panneaux : 2m60
- Les rencontres commencent par un entre-deux. Puis s'applique la règle de l'alternance.
- Un panier réussi du terrain compte 2 points. Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point. Panier à 3 points hors zone restrictive (raquette).
- Marquer dans son panier n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire. Aucun point ne sera validé pour l'une ou l'autre des équipes.
- Lancer-franc : à 5m80 depuis la ligne de fond.
- Pas de temps mort. Changements libres sur tous arrêts de jeu.
- Intervalle de 2 minutes entre les deux périodes. Intervalle de 5 minutes entre chaque tour.
- Défense individuelle obligatoire. Toute forme de défense de zone est interdite.
- Aucune réclamation ne sera acceptée.
- Pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu sauf après faute, temps-mort ou remplacement.

### Fautes :

- 4 fautes par joueur = exclusion.
- Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe.
- Pas de faute antisportive, technique ou disqualifiante.
- Si une faute est commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer :
  - Si le panier est réussi, panier accordé. Aucune réparation supplémentaire. Remise en jeu par l'équipe qui a encaissé le panier.
  - Si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers-francs.

### Violations :

- L'arbitre touche le ballon uniquement sur faute et pas sur les violations.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

- Pas d'application de la règle des 3, 8 et 24 secondes.
- La règle des 5 secondes s'applique avec tolérance.
- Pas d'application de la règle du retour en zone.
- Les écrans sont interdits et seront sifflés comme une faute offensive.

Équipement technique : un chronomètre de jeu, une feuille de marque papier par match et la feuille récapitulative du plateau. Une flèche d'alternance.

## Besoins humains :

- Chaque club fournit un OTM régulièrement licencié. Un marqueur par match. Le délégué de club sera majeur et licencié au club recevant.
- Le responsable de l'équipe doit être licencié. Si ce dernier est mineur, un adulte régulièrement licencié doit l'accompagner.
- Arbitrage : la priorité est donnée aux directeurs de jeu des écoles d'arbitrage sous convention avec le comité et la Commission des Officiels. A défaut, un arbitre club ou toute personne régulièrement licenciée.

## 6.1.2 - Deuxième phase

### 6.1.2.1 - Système de l'épreuve

Les clubs sont répartis selon les résultats de la première phase dans trois divisions distinctes :

- Première division (experts)
- Deuxième division (confirmés)
- Troisième division (novices)

Des poules de 6 équipes seront constituées et les rencontres se dérouleront selon le format Aller/Retour. Le nombre de poules, par division, sera défini par la commission des jeunes selon le nombre d'engagements. De nouvelles équipes pourront être engagées avant le démarrage de la seconde phase. Dans ce cas, elles seront intégrées en troisième division.

### 6.1.2.2 - Organisation sportive

Horaire des rencontres : au choix du club recevant pour toute la seconde phase. Le samedi à 10h30, 13h30, 14h00, 15h00 ou 16h30. Changement possible sur dérogation avec accord du club adverse. Sans réponse de celui-ci dans un délai de 15 jours, la demande sera validée d'office par la commission des jeunes. Aucune dérogation ne pourra être émise dans les 10 jours précédant une rencontre (sauf motifs exceptionnels et hautement justifiés).

Terrain : Sur terrain de jeu normal dans la mesure du possible (28x15). Si impossibilité du club recevant de jouer sur terrain officiel (si et seulement si problème de hauteur de panneau), possibilité de jouer sur des terrains aménagés en largeur.

Temps de jeu : 4x6 minutes décomptées (arrêt du chrono) par match. Pas de prolongation. Le score nul est autorisé.

## Qualification et licences :

- Matches en 4X4.

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

- 10 joueurs maximum par équipe. Tous types de licences autorisées, sans limitation.

## Gestion sportive :

- Ballon N°5.
- Hauteur des panneaux : 2m60.
- Les rencontres commencent par un entre-deux. Puis s'applique la règle de l'alternance.
- Un panier réussi du terrain compte 2 points. Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point. Panier à 3 points hors zone restrictive (raquette).
- Marquer dans son panier n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire. Aucun point ne sera validé pour l'une ou l'autre des équipes.
- Lancer franc : à 5m80 depuis la ligne de fond.
- 1 temps mort par équipe et par mi-temps.
- Intervalle de 1 minute entre les périodes. Intervalle de 5 minutes pour la mi-temps.
- Défense individuelle obligatoire. Toute forme de défense de zone est interdite.
- Aucune réclamation ne sera acceptée.
- 30 points d'écart maximum sur la feuille et à l'affichage. Le non-respect des 30 points sera sanctionné au niveau du label départemental et du Challenge du Fair-Play « Stéphane BERGER ».

## Entrées en Jeu :

- Tout joueur entrant en jeu doit être inscrit comme tel sur la feuille de marque.
- Changements libres sur tous coups de sifflet.
- Cependant le temps de jeu de chacun des joueurs inscrits sur la feuille de marque doit être le plus homogène possible.

## Fautes :

- 5 fautes par joueur. Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe.
- Pas de faute antisportive, technique ou disqualifiante.
- Si une faute est commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer :
  - Si le panier est réussi, panier accordé. Aucune réparation supplémentaire. Remise en jeu par l'équipe qui a encaissé le panier.
  - Si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers francs.

## Violations :

- L'arbitre touche le ballon uniquement sur faute et pas sur les violations.
- Pas d'application de la règle des 3, 8 et 24 secondes.
- La règle des 5 secondes s'applique avec tolérance.
- Pas d'application de la règle du retour en zone.
- Les écrans sont interdits et seront sifflés comme une faute offensive.

## Besoins humains :

- Un marqueur et un chronométrateur, régulièrement licenciés, par match. Le délégué de club sera majeur et licencié au club recevant.
- Le responsable de l'équipe doit être licencié. Si ce dernier est mineur un adulte régulièrement licencié doit l'accompagner.
- Arbitrage : la priorité est donnée aux directeurs de jeu des écoles d'arbitrage sous convention avec le comité et la Commission des Officiels. A défaut, un arbitre club ou toute personne régulièrement licenciée.

## Disposition spécifique à la première division :

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

Sur les rencontres qui se dérouleront après les vacances de février et selon accord des deux responsables d'équipe, les matchs pourront être joués en 5x5.

## 6.2 - RENCONTRES U9 MIXTE

Le comité de l'Isère organise des rencontres départementales U9 à engagement libre et réservées aux jeunes U8, U9 et aux joueurs régulièrement surclassés justifiant d'une licence à N-2. Les équipes peuvent être engagées en U9 Mixtes (équipes mixtes). L'engagement des équipes se fait auprès du comité de l'Isère à la date fixée par lui.

### 6.2.1 - Système de l'épreuve

Des plateaux, regroupant plusieurs équipes, seront organisés par les clubs désignés par la Commission des Jeunes. Le nombre d'équipes maximum par plateau sera défini par chaque club organisateur.

### 6.2.2 - Organisation sportive

Horaire des plateaux au choix du club organisateur :

- Le samedi de 10h00 à 12h00.
- Le samedi de 13h00 à 15h00.

Les demandes de dérogations doivent être formulées par courriel auprès de la commission des jeunes. Aucun changement ne pourra être effectué sur une partie d'un plateau. Les changements concernent l'intégralité du plateau : changement de créneau horaire du plateau avec accord des autres équipes concernées.

Les clubs doivent s'inscrire sur les plateaux qui les intéressent.

Terrain : le club organisateur sera défini par la commission des jeunes. Les matchs se dérouleront sur 2 terrains en largeur.

Organisation générale :

- 10h00 ou 13h00 premier tour (A/B et C/D)
- 10h30 ou 13h30 second tour (A/C et B/D)
- 11h00 ou 14h00 dernier tour (A/D et B/C)
- 11h30 ou 14h30 ateliers (shoot, passe, dribble, dextérité,...)

Temps de jeu :

- 2x8 minutes non décomptées par match.
- Pas de prolongation. Un score nul est autorisé.
- Le compteur sera remis à Zéro à chaque fin de période. Le score final sera donc la comparaison du nombre de périodes gagnantes par équipe.

Qualification et licences :

- Matches en 3X3.
- 8 joueurs maximum par équipe.
- Tous types de licences autorisées, sans limitation.

Gestion sportive :

- Ballon N°5

# RÈGLEMENTS PARTICULIERS CD38

- Hauteur des panneaux : 2m60
- Les rencontres commencent par un entre-deux. Puis s'applique la règle de l'alternance.
- Un panier réussi du terrain compte 2 points. Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point. Pas de panier à 3 points.
- Marquer dans son panier n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire. Aucun point ne sera validé pour l'une ou l'autre des équipes.
- Lancer-franc : à 5m80 depuis la ligne de fond.
- Pas de temps mort
- Changements libres sur tous coups de sifflet.
- Tous les joueurs d'une équipe doivent avoir un équipement de même couleur. Les maillots doivent être numérotés entre 4 et 15.
- Intervalle de 2 minutes entre les deux périodes.
- Intervalle de 3 minutes entre chaque tour.
- Défense individuelle obligatoire. Toute forme de défense de zone est interdite.
- Aucune réclamation ne sera acceptée.

## Fautes :

- 4 fautes par joueur.
- Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe.
- Pas de faute antisportive, technique ou disqualifiante.
- Si une faute est commise sur un joueur qui est dans l'action de tirer :
  - Si le panier est réussi, panier accordé. Aucune réparation supplémentaire. Remise en jeu par l'équipe qui a encaissé le panier.
  - Si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers-francs.

## Violations :

- Pas d'application de la règle des 3, 8 et 24 secondes.
- La règle des 5 secondes s'applique avec tolérance.
- Pas d'application de la règle du retour en zone.
- Les écrans sont interdits et seront sifflés comme une faute offensive.

Équipement technique : Un chronomètre de jeu central et la feuille récapitulative du plateau. Une flèche d'alternance. Pas d'affichage des scores.

## Besoins humains :

- Le délégué de club sera majeur et licencié au club recevant.
- Le responsable de l'équipe doit être licencié. Si ce dernier est mineur, un adulte régulièrement licencié doit l'accompagner.
- Arbitrage : la priorité est donnée aux directeurs de jeu des écoles d'arbitrage sous convention avec le Comité et la Commission des Officiels. A défaut, un arbitre club ou toute personne régulièrement licenciée.